

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 26

OBJET

PERSONNEL

Création d'un poste Contrat
Unique d'insertion- Parcours
Emploi Compétences

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, M. TORCHY, M. COPPIER, Mme LEGRAND, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, M. FOLLEAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme GOURGUECHON, pouvoir donné à M. RENAUX
- Mme BUIGNET, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme SILVESTRE

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Jeannine GUYOT



DELIBERATION N° 7

OBJET : PERSONNEL – Création d'un poste Contrat Unique d'insertion- Parcours Emploi Compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT la possibilité de recruter des personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle viable,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité en termes de sécurité publique,

CONSIDERANT les conditions d'emploi des bénéficiaires d'un contrat aidé en Parcours Emploi Compétences,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Un poste CUI-PEC d'Adjoint Technique (35h/semaine) est créé à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 2 : La rémunération de l'agent sera calculée en fonction du taux du SMIC brut actuellement en vigueur.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 26 juin 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

